16/01/2007

François Loos se félicite de l'accord intervenu entre EDF et les entreprises "électro-intensives" pour la fourniture à long terme d'électricité

EDF et le consortium Exeltium rassemblant les entreprises "électro-intensives" les plus grandes consommatrices d'électricité en France (Alcan, Arcelor-Mittal, Arkema, Air Liquide, UPM, Solvay et Rhodia) viennent de conclure un protocole d'accord après 6 mois de négociation. Cet accord met ainsi un terme à l'appel d'offre lancé par le consortium auprès des producteurs européens d'électricité.

Le protocole d'accord fixe les conditions de fourniture du consortium par EDF, en termes de volumes, de prix sur des durées allant de 15 à 25 ans et sur le partage des risques industriels entre les parties.

Sur ces bases, le consortium va pouvoir rapidement ouvrir son capital à d'autres entreprises "électro-intensives", pour une mise en place effective de la fourniture d'électricité au début du deuxième trimestre 2007.

François Loos, ministre délégué à l'Industrie, précise que, pendant cette période, les entreprises concernées pourront avoir recours au tarif transitoire d'ajustement du marché dont le niveau a été fixé par arrêté du 3 janvier 2007.

L'ensemble de ces outils contribue à préserver la compétitivité des industries "électro-intensives", assurant ainsi la pérennité de ces entreprises et notamment le maintien des emplois correspondants sur le territoire français.